

BRETON. — Serez-vous qu'il prenait le bar du Zola ?

M. JANOZ. — Ça, non !
M. l'avocat général COURTOIN. — On a fait des recherches pour retrouver ce nom de Morand, mais qui ne s'est jamais trouvé sur son banc !

BRETON. — Eh bien ! ce Morand est aujourd'hui fonctionnaire du gouvernement.
M. Maurice BERNARD. — Dans quelle branche de l'administration ?

BRETON. — Est fonctionnaire colonial. Il est en Tonkin !

M. Maurice BERNARD. — On l'a peut-être envoyé à la recherche de Martin Gauthier. (Rires.)

M. Lefebvre, qui s'aperçoit bien tard que Lefebvre se servait de son nom pour signifier son insouciance, vient protester contre l'emploi qui a été fait de son nom. Lefebvre répond que M. Lefebvre était renseigné et s'empare contre lui :

« Vous faites un faux témoignage, un faux ! Je vous le jure ! Gauthier qui crie, c'est le cas de le dire, comme un sourd. »

M. Pradier Édouard, ancré un faux manuscrit, vient à lamenter au sujet des ennemis que lui a causés, dans son pays, l'abus de son nom. M. Charles Pradier, s'empare alors plus violemment contre Breton.

M. Daniel Desallez, publiciste, qui fut envoyé en Bretagne, comme mandataire, par Martin Gauthier, mais qui ne signa jamais un acte, vient à l'occasion de ce faux manuscrit comment le procédé. C'est lui qui signa le 17 mai jour 17 inventaires à Nantes. Duez expose la dépense de 17 déplacements.

C'est Martin Gauthier, à qui il avait prêté le nom de fratrie. Du reste, si je comptais 17 déplacements pour un inventaire qui avait été fait le même jour c'était pour me rémunérer des déplacements antérieurs que j'avais fait et qui nécessitaient la liquidation de ces déplacements.

On renonce à l'audience de Mme Guirault épouse divorcée de Lefebvre.

La déposition du Frère Justinus

IL PLAIDE LA CAUSE DE DUEZ

Le frère Justinus se présente enfin à la barre. Sa présence était attendue. Subitement la salle se remplit. Petit, trapu, il va parler d'instinct.

« Je suis secrétaire général de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes et c'est moi qui ai surveillé les inventaires à Paris. »

Il parle ensuite de la situation de l'Institut au moment de la loi sur les congrégations. « Notre situation ne nous permettait pas de faire des inventaires. Nous possédions plus de 2.000 établissements dont 112 avaient un caractère professionnel. Nous avions 500 écoles à l'étranger, établies par nous-mêmes, aimer et venir en France, notre institut n'a jamais vécu en marge de la loi, recevant les encouragements de la loi civile et de la loi religieuse. »

LE PRÉSIDENT. — Votre déposition n'est pas très longue. Nous sommes tous ici unanimes pour reconnaître les immenses services rendus au pays par votre institut. Mais rentrez dans les faits.

Frère JUSTINIUS. — Notre institut était d'abord un institut d'enseignement. C'est Waldteufel-Foucault qui l'a dit, une personnalité juridique unique.

Le domaine de l'Institut était placé sous la tutelle de l'Etat. Il fallait un décret pour pouvoir recevoir toutes les libéralités, allocations, faire des emprunts, constituer des hypothèques. Il nous était impossible donc de faire disparaître un seul immeuble, il nous fut tenu la convalescence des pouvoirs publics.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit que vous n'avez jamais vu de plus de dix mille établissements, mais nous ne possédions que 177 immeubles, car la plupart de nos écoles étaient des écoles communales. Nos 177 immeubles furent achetés par des comités catholiques et voici comment on procéda aux inventaires.

Nous nous réunissions, nous avec notre notaire, les liquidateurs avec le leur. Mais ce qui, au début, devait être inventorié, se transforma tout simplement en procès-verbal de carat.

Nous fusions tout pour que ça aille vite. Mais il arriva qu'on mêla des architectes aux inventaires, architectes chargés de lever les plans de nos immeubles et de les servir. Nous voyez, à la suite d'arrangements nous nous-mêmes dressons nos plans par nos élèves. Ce n'est que plus tard que nous avons appris que les mandataires avaient fait un compte d'inventaire. Je n'ai jamais vu ce qu'il est un inventaire.

On a parlé de faux mandataires. Nous ne nous en aperçûmes jamais, car nous nous sommes de la main du liquidateur. Nous n'avons jamais rien soupçonné.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous parlé à Duez des plans portés en taxe ?

Frère JUSTINIUS. — Oui. Et il m'a dit qu'il avait vu.

DUEZ. — J'ai avisé, et, depuis ce jour-là, il n'a plus été porté de plans en taxe.

FRÈRE JUSTINIUS PARLE EN FAVEUR DE DUEZ

Frère Justinus va dire franchement ce qu'il pense de Duez. « J'ajouterais que, malgré les charges qui pèsent sur Duez, je dois rendre hommage à la vérité. Je dois dire qu'il a toujours été correct avec nous. Et je n'ai jamais cru qu'on auroit à lui reprocher un jour des détournements. »

M. Maurice BERNARD. — Vous persistez dans cette déclaration ?

Frère JUSTINIUS. — C'est l'expression de la vérité (Sensation).

Puis il pose une question à la défense : « Un ami m'a dit ce matin que, dans l'audience d'hier, les avocats ont déclaré qu'ils poseraient une question au sujet des relations des mandataires avec frère Justinus. »

M. Maurice BERNARD. — C'est un faux bruit !

Les témoins et les avocats, on le voit, font écho à l'innocence.

LE TROISIÈME JURÉ. — Quel était le prix des plans taxés par les mandataires ?

Frère JUSTINIUS. — Quinze à dix-huit cents francs.

Et, toujours tenace, il place encore un mot : « Nous avons, nous, les Frères des Ecoles chrétiennes, tout fait pour rendre la liquidation fructueuse. Mais certaines liquidations avaient donné de très mauvais résultats. Nous avons donc accepté de figurer nous-mêmes comme vendeurs de nos immeubles pour que les ventes se fassent à un prix plus élevé. Et la raison pour laquelle nous nous sommes portés vendeurs, c'est que nous sommes un grand nombre de sommes considérables au Crédit Foncier, il était nécessaire que nous fassions honneur à notre signature. »

« Une dernière raison pour laquelle nous avons favorisé la vente de nos immeubles, c'est que nous voulions que les pensions de nos vieillards et de nos infirmes soient vite liquidées. »

L'audience est suspendue.

La Cour rend ensuite son arrêt au sujet de la constitution du Domaine comme partie civile. Elle lui donne acte de sa constitution. Enfin, Mlle Henri et M. Vilmoth se constituent partie civile par l'organe de M. Coche.

Enfin on entend les témoins à décharge, rapidement.

Les témoins de Duez viennent déclarer que, lorsqu'il était au service de M. Imbert, Duez faisait des affaires considérables capables de payer ses dettes de jeu.

Ceux de Breton viennent déclarer qu'il est de bonne famille et honnête homme. Ceux de Lefebvre, rien.

Les débats sont terminés.

Le procès va maintenant commencer. On assistera donc lundi à une brillante joute oratoire.

Un bigame aux 77 fiancés

Londres, 17 juin. — Le Tribunal de police de Westminster a renvoyé hier devant la Cour d'assises, un bigame s'il n'est pas deux fois, un vice-amiral de l'armée de la marine, qui avait épousé dix-huit autres femmes, auxquelles il extorquait de l'argent en leur promettant le mariage.

La correspondance, qui se chiffre par centaines de lettres, ne comptait pas moins de 2.700 lettres, que les 77 fiancées avaient écrites à l'escrén, en moins de deux ans.

Aux Fêtes du Couronnement

L'IMPERATRICE DOUAÏRIÈRE DE RUSSIE A CALAIS

Paris, 17 juin. — La mission française, avec, comme nous l'avons dit, quittera Paris avec les missions étrangères lundi matin par train spécial, sera composée de vice-amiral de Joubert, chef de la mission; du général de Lastours, commandant la 3^e division de cavalerie à Meaux; du capitaine de vaisseau Laugier, officier d'ordonnance du président de la République; et de M. Maurice Herbet, directeur au ministère des affaires étrangères.

L'impératrice douaïrièbre de Russie, Maria-Féodorovna, se rendant en Angleterre pour assister à la cérémonie du couronnement du roi George V, est arrivée ce matin à Calais, venant de Saint-Petersbourg.

L'impératrice a été reçue à sa descente de wagon par M. Pierson, ingénieur en chef de la Compagnie du Nord; la princesse et le prince, accompagnés de M. de Russie, à l'ambassade de Paris; MM. Payton, consul d'Angleterre à Calais; Bigo, consul de Russie, et les autorités civiles, militaires et maritimes de la ville.

Le mystérieux assassinat de Tours

ON CHERCHE TOUJOURS LA FEMME

Tours, 17 juin. — Le parquet de Tours semble avoir abandonné l'hypothèse du crime ayant le vol pour mobile. Il croit à un drame passionnel.

Le père de M. Guilloin est arrivé à Tours. Il a été interrogé. Tout, paraît-il, n'était pas pour le mieux dans le ménage de son fils.

Un cousin, M. Housard, propriétaire à Luyon, longuement interrogé également, a déclaré que le soir du crime il avait rencontré Guilloin à sa sortie de l'hôtel du Faisan, où celui-ci venait de dîner; après avoir causé avec lui, il l'aurait accompagné dans la direction de la maison où il devait être assassiné une heure plus tard.

C'est à partir de ce moment que le mystère demeure impénétrable.

On persiste à penser que l'assassin était connu de Guilloin; qu'il a dû rentrer avec lui,

et que le malheureux propriétaire a été tué par derrière d'une balle dans la tête. On a relevé des empreintes sanglantes sur les vitres de la chambre de crime. Les époux Delrieu, amis intimes des familles Guilloin et Housard, ont été entendus, ainsi que la veuve de la victime.

Au fond du puits

SA PATRONNE LA DÉCOUVAIT, ELLE LA POUSSA A UN PEU

Erreux, 17 juin. — Une jeune fille de vingt-deux ans, nommée Marie Marceline, en condition chez des cultivateurs de Boissy-sur-Damville (Eure), les époux Minery, avait à donner ses soins à une vieille grand-mère, Mme veuve Bernisot, âgée de quatre-vingt-six ans, presque aveugle et demi-paralysée, qui habitait avec ses enfants.

Avant-hier soir, vers huit heures, Marie Marceline entra tout effarée dans la maison en disant qu'elle venait de voir Mme Bernisot, qui se promenait pour courir, tomber dans un puits profond de 30 mètres.

Le corps fut repêché et le gendarmement ouvrit une enquête qui aboutit de la part de la jeune femme, avec ceux qui voient :

« C'est moi qui ai poussé dans le puits. Elle était vieille et sale et me dégoûtait; je prenais mes repas à côté d'elle et elle mangeait salement; il fallait en outre que je la soigne et ça me régnait. Hier soir, elle se promena dans la cour et se trouva à l'endroit où elle est tombée dans le puits en passant un cri. J'ai ensuite dit à mes patrons qu'elle s'était tombée par accident dans le puits. »

La Cour a rendu son verdict et elle ne semble pas avoir conscience de l'énormité du crime qu'elle a commis, a été mise en état d'arrestation.

A Roubaix

L'intolérance cléricale

La BÊTE CLÉRICALE hurle de plus belle. Chaque décision prise par une section socialiste ou un groupe de libre pensée de participer à la contre-manifestation organisée par la Section Roubaissienne pour le 2 juillet, a été considérée comme un forfaitable coup de trique sur l'échine de la BÊTE NOIRE.

L'affichage sur les murs de Lille du vibrant appel de la Pensée Libre a mis le comble à la rage cléricale. Et comme un taureau furieux, un groupe de prêtres par deux fois rattachés, se précipitent — comme nous l'avons raconté hier — sur l'affiche placée rue des Trois-Couronnes, et l'arrachent.

A Roubaix, c'est mieux. L'afficheur municipal a refusé de coller les affiches de la Pensée Libre.

Dans une lettre qu'il nous a envoyée, l'afficheur municipal dit : « Malgré toute notre volonté nous sommes dans la pénible obligation de ne pouvoir vous donner satisfaction. Il nous est complètement impossible de pouvoir apposer votre affiche. »

« Qui empêche l'afficheur municipal d'apposer nos affiches ? »

« Les cléricaux qui ont fait pression sur le maire de la ville. »

« Et la police de M. Motte, maire, qui a menacé l'afficheur municipal de poursuites ? »

« Voilà bien l'intolérance cléricale qui va jusqu'à supprimer le droit à l'affichage au profit de la BÊTE NOIRE. »

C'est de la rage. Une rage noire de jésuite, dont même le traitement Pasteur ne saurait arrêter les dangereux effets.

LE SASSINAT DE FERRER PAR LA SECTE NOIRE. — Que leur rappelle l'affiche de la Pensée Libre, produit par les cléricaux l'été du feu rouge.

Leur corps se contracte. Leur fiel ne fait que monter. Et ils savent, mais leur bave ne saurait couler, que nos affiches, sont collées sur les murs de Roubaix.

Courus eux, elles en appelleront à tous les Hommes libres contre les cléricaux de la Raison !

Contre eux, elles dressent tous les Socialistes, tous les républicains, tous les laïcs, qui ne veulent plus qu'un clergé fanéant écrase sous son dogme la masse laborieuse.

Contre les cléricaux sectaires et intolérants, DEBOUT LES CLÉRICAINS LIBRES, DEBOUT LES LAÏQUES !

Qui osera dans la possibilité l'Erreur au jour tant détesté, A répandre un doute lumineux, A plaindre nos égarés.

Ch. de BRABANDER.

Les cléricaux attachent les caricatures de nos affiches. — Le dernier caricaturiste de nos affiches, « Sarto avoue », laissez venir à moi les petits pucierons », et le montre cléricale.

Les cafards se fatigueront plus vite que nous à ce petit jeu.

D'après nos renseignements, le représentant du gouvernement exposera les conditions dans lesquelles M. Lépine a été amené à faire partie du conseil d'administration de la Compagnie de Suez. C'est en 1907 que le prince d'Arenberg, président de ce conseil, offrit au préfet de police d'en faire partie, à côté des hauts fonctionnaires anglais qui en étaient déjà membres.

M. Clemenceau, alors président du conseil, consulta nos M. Lépine, donna son approbation au préfet de police, qui accepta en conséquence l'offre de M. d'Arenberg.

Le gouvernement actuel se trouve aujourd'hui en présence d'une situation de fait régularisée par un cabinet antérieur. Si aucun fait nouveau ne se produit, qui démontre qu'il y a incompatibilité entre les fonctions du préfet de police et ses attributions à la Compagnie de Suez, le cabinet actuel n'a ni le droit ni le moyen d'intervenir. Le cas rentre dans le cadre des faits incompatibles qu'il y a incompatibilité entre le droit d'examiner et sur lesquelles il a la possibilité de se prononcer en vertu de ses attributions législatives.

— Vous me le promettez, monsieur Salvador ?

— Je te le jure, dit solennellement le jeune homme. Appelle-la donc.

DANS LA REGION

Société républicaine des conférences populaires

Dimanche 16 Juin

LECELLES. — Conférence par M. Denenbourg, professeur à Roubaix, sur le loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

MAUBEUGE. — Conférence par M. Merdieu, juge de paix à Lille, sur les retraites ouvrières et paysannes.

BACHANT. — Conférence par M. Védrière, professeur à Roubaix.

Jeu de 16 Juin

LAROUILLIES. — Salle de la Mairie, à 8 heures du soir, conférence par M. Ernest Hiroux, membre de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance, secrétaire de l'Association républicaine.

A ROUBAIX

L'intolérance cléricale

La BÊTE CLÉRICALE hurle de plus belle. Chaque décision prise par une section socialiste ou un groupe de libre pensée de participer à la contre-manifestation organisée par la Section Roubaissienne pour le 2 juillet, a été considérée comme un forfaitable coup de trique sur l'échine de la BÊTE NOIRE.

L'affichage sur les murs de Lille du vibrant appel de la Pensée Libre a mis le comble à la rage cléricale. Et comme un taureau furieux, un groupe de prêtres par deux fois rattachés, se précipitent — comme nous l'avons raconté hier — sur l'affiche placée rue des Trois-Couronnes, et l'arrachent.

A Roubaix, c'est mieux. L'afficheur municipal a refusé de coller les affiches de la Pensée Libre.

Dans une lettre qu'il nous a envoyée, l'afficheur municipal dit : « Malgré toute notre volonté nous sommes dans la pénible obligation de ne pouvoir vous donner satisfaction. Il nous est complètement impossible de pouvoir apposer votre affiche. »

« Qui empêche l'afficheur municipal d'apposer nos affiches ? »

« Les cléricaux qui ont fait pression sur le maire de la ville. »

« Et la police de M. Motte, maire, qui a menacé l'afficheur municipal de poursuites ? »

« Voilà bien l'intolérance cléricale qui va jusqu'à supprimer le droit à l'affichage au profit de la BÊTE NOIRE. »

C'est de la rage. Une rage noire de jésuite, dont même le traitement Pasteur ne saurait arrêter les dangereux effets.

LE SASSINAT DE FERRER PAR LA SECTE NOIRE. — Que leur rappelle l'affiche de la Pensée Libre, produit par les cléricaux l'été du feu rouge.

Leur corps se contracte. Leur fiel ne fait que monter. Et ils savent, mais leur bave ne saurait couler, que nos affiches, sont collées sur les murs de Roubaix.

Courus eux, elles en appelleront à tous les Hommes libres contre les cléricaux de la Raison !

Contre eux, elles dressent tous les Socialistes, tous les républicains, tous les laïcs, qui ne veulent plus qu'un clergé fanéant écrase sous son dogme la masse laborieuse.

Contre les cléricaux sectaires et intolérants, DEBOUT LES CLÉRICAINS LIBRES, DEBOUT LES LAÏQUES !

Qui osera dans la possibilité l'Erreur au jour tant détesté, A répandre un doute lumineux, A plaindre nos égarés.

Ch. de BRABANDER.

Les cléricaux attachent les caricatures de nos affiches. — Le dernier caricaturiste de nos affiches, « Sarto avoue », laissez venir à moi les petits pucierons », et le montre cléricale.

Les cafards se fatigueront plus vite que nous à ce petit jeu.

D'après nos renseignements, le représentant du gouvernement exposera les conditions dans lesquelles M. Lépine a été amené à faire partie du conseil d'administration de la Compagnie de Suez. C'est en 1907 que le prince d'Arenberg, président de ce conseil, offrit au préfet de police d'en faire partie, à côté des hauts fonctionnaires anglais qui en étaient déjà membres.

M. Clemenceau, alors président du conseil, consulta nos M. Lépine, donna son approbation au préfet de police, qui accepta en conséquence l'offre de M. d'Arenberg.

Le gouvernement actuel se trouve aujourd'hui en présence d'une situation de fait régularisée par un cabinet antérieur. Si aucun fait nouveau ne se produit, qui démontre qu'il y a incompatibilité entre les fonctions du préfet de police et ses attributions à la Compagnie de Suez, le cabinet actuel n'a ni le droit ni le moyen d'intervenir. Le cas rentre dans le cadre des faits incompatibles qu'il y a incompatibilité entre le droit d'examiner et sur lesquelles il a la possibilité de se prononcer en vertu de ses attributions législatives.

— Vous me le promettez, monsieur Salvador ?

— Je te le jure, dit solennellement le jeune homme. Appelle-la donc.

Dernière Heure

La grève des marins

DANS PLUSIEURS PORTS ANGLAIS, LES ARMATEURS ONT ACCORDÉ SATISFACTION A LEURS EQUIPAGES

Londres, 17 juin. — Les gens de mer ont obtenu dans plusieurs cas le minimum de salaire exigé par le syndicat, et sur d'autres points, continuent la lutte avec entrain.

A Liverpool, les armateurs sont battus complètement.

A Londres, cinq navires sur quatorze obtiennent les augmentations. La capitulation des autres serait imminente.

Les effets de la grève ne se feront sentir que dans cinq jours, parce que nombre d'hommes ont été enrôlés avant la déclaration de grève.

Tous les navires appartenant à la Fédération des armateurs sont partis à l'heure dite hier, avec leur équipage au complet.

Des équipages de jeunes sont préparés pour les autres.

Ici les gens de mer sont battus et la Fédération ne cédera sur aucun point.

Les augmentations de salaire n'ont été accordées que par les armateurs non fédérés.

Le Circuit Européen

SUR LA PLAINE DE VINCCENNES, GARROS ET FRANZ ARRIVENT EN SCANDALEUX FAIT

Paris, 17 juin. — Les aviateurs Garros et Train sont arrivés par la voie aérienne à 5 h. 17.

Les spectateurs arrivent nombreux à Vincennes et beaucoup viennent dans l'intention de camper pour la nuit.

Les concurrents commencent à faire des essais qui sont suivis avec enthousiasme.

La ville est pavée.

Chaque fois qu'un aviateur s'élève, des cris partent en vagues, des braves renaissent. Le spectacle est des plus pittoresques.

On prévoit pour demain une affluence considérable.

En essayant son appareil à Vincennes, à 4 heures 15, l'aviateur Kuhlmg fait une chute à 1.500 mètres environ du champ d'aviation. Il a pu, fort heureusement, éviter des arbres et est tombé dans une prairie.

L'aviateur Kuhlmg n'est, fort heureusement, fait aucun mal.

Un aéroplane, une aile de l'aéroplane et l'hélice ont été brisés.

Le circuit national allemand d'aviation

Berlin, 17 juin. — Ce matin a été disputé le quatrième étape du circuit d'aviation, sur une distance de 83 kilomètres entre Hambourg et Kiel. Sur huit partants, deux sont arrivés à Kiel. Le premier arrivé fut le pilote allemand, le deuxième l'Allemand. Tous deux pilotent des appareils français.

On doit signaler que sur les huit aviateurs partis de Hambourg, quatre avaient signé cette fois-ci le nom de leur pays.

Le prince Henri de Prusse, frère de l'empereur, a félicité les aviateurs à leur arrivée à Kiel.

Mouvement de percepteurs

Paris, 17 juin. — Sont nommés percepteurs : MM. Bueffet, préfet de la Corse, à Montpellier ; Serres, administrateur des services civils de l'Indo-Chine à Boucaume (Somme) ; Icard, sous-préfet de Montbrison, à Villeurbanne (Rhône) ;

DUARRIER, percepteur d'Arres, à Lille ; MARTIN, percepteur de Cahors, à Arras ; Babonne, secrétaire du laboratoire central de répression des fraudes, à Cahors ; De Butier, trésorier à la Pointe-à-Pitre, à Chantilly ;

Chretien, percepteur de Chantilly, à Rosé.

Le docteur Bregues tente de s'évader

La Rochelle, 17 juin. — Le docteur Bregues, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'Assises des Alpes Maritimes pour l'assassinat de l'astrologue Charles, est arrivé ce matin à La Rochelle, avec cinq autres forçats, par le train de Bordeaux.

Le forçat, le condamné à tenté de s'évader en sautant dans un train omnibus ; il prit aussitôt sa course à travers les wagons, mais il trébucha et tomba sur les rails, où il put être saisi par l'un des gardiens.

Le docteur Bregues a été conduit en prison, où il a déclaré que, ayant trop souffert, il avait voulu se jeter dans le port.

Le condamné sera transféré demain matin par bateau à l'île de Ré.

FEUILLETON DU 18 JUIN. — N. 343

SALVATOR

par Alexandre Dumas

— Non ! non ! non ! répéta coup sur coup le Brocante. Non, monsieur Salvador, vous ne pouvez pas cela. Je suis encore tout malade. Avant-hier elle a eu un spasme terrible.

M. Ludovic venait de la quitter. Un quart d'heure après son départ, elle a poussé un cri et est morte. Le sang ! le sang ! le sang !

— Puis, me dit-il, pauvre petite Rose ! A ce moment-là, monsieur Salvador, j'ai bien cru que j'allais mourir. Elle s'est renversée sur la chaise, elle a fermé les yeux, puis elle a poussé des cris si forts que j'ai dû aller chercher le médecin. Mais, des cris de la nature morte, monsieur Brocante. Alors, j'ai pris dans mes bras, je l'ai étendue par terre comme M. Ludovic me l'avait ordonné, et le brin dit : « Rose ! Rose ! ma petite Rose ! » et elle est morte.

— Et elle est morte ?

— Elle n'est pas morte, elle est absente, elle est.

— Tu mens, Brocante ! interrompit Salvador.

— Je vous jure, monsieur Salvador. Tu mentes, dit-il, répéta la jeune femme en regardant le brocante d'un œil sévère.

qu'on appelle le spasme, avait causé à notre ami Salvador une émotion si vive, qu'il avait tourné le tête pour chercher à se débarrasser de ses idées. Brocante, dit Salvador d'une voix qui s'efforçait de rendre écho à Ludovic me l'a raconté ce matin, et c'est pour cela que je vous l'emmène. Cette enfant a besoin des plus grands soins.

— Et où voulez-vous la conduire ? demanda la Brocante.

— Je te l'ai dit, dans un pensionnat.

— Vous n'y songez pas, monsieur Salvador ! N'est-ce pas dans un pensionnat qu'on avait mis la petite Minz ?

— Sans doute.

— Ne l'a-t-on pas enlevée ?

— De ce pensionnat-là, Brocante, un ne l'enlève pas.

— Tu la veilleras donc ?

— Tu le sauras tout à l'heure. Avant tout, où est-elle ?

— Où est-elle ? dit le sorcier en regardant Salvador d'un air agité et frémissant, en voyant que le moment où elle allait se séparer de l'enfant approchait.

— Eh bien, où j'oi est-elle ?